Commune d'OBERHAUSBERGEN

Arrondissement de Strasbourg

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres : 13 Membres en exercice : 13 Membres présents : 7 Membres absents : 6

Séance du 28 mars 2024

Sous la Présidence de Christian OST, Vice-Président

Membres élus présents : Christian OST, Elisabeth TAGLANG, Isabelle UNTEREINER.

Membres nommés présents : Eddy COUSINARD, Patrizia GONZALES, Betty SCHALL, Geneviève THOMASSIN.

Membres absents excusés : Cécile DELATTRE, Bernard SAETTLER, Michela COLNAGHI-PIERRE, Georges HAYEK.

Compte de Gestion 2023

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;
- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- considérant la régularité ;
- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le compte de gestion 2023.

Certifié conforme et exécutoire, Le 2 avril 2024,

La Présidente, Cécite DELATTRE

REÇU EN PREFECTURE le 10/04/2024 Application agréée E-legalite.com